Conditions particulières

Organisateur : RTL Belgium SA

Nom de l'action : I COMME Corse

Durée de l'action : 10/06 au 16/06/2012

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

Le téléspectateur désireux de participer au jeu-concours I Comme Corse doit envoyer le mot clé « CORSE» au 6606. Il reçoit une question.
Un algorithme sélectionne les vainqueurs.

Modalités de participation :

Pour être le gagnant, la personne participante devra envoyer un sms. Elle recevra une question. Elle devra y répondre. Et recevra la confirmation de sa participation.
Soit 4 sms par participation pour un coût total de 4€.

Prix et validité du prix :

2 voyages pour 2 personnes:
- séjour de 7 nuits à l'hôtel La Roya***+ à Saint-Florent.
- 7 nuits en chambre double standard avec demi-pension (restaurant gastronomique).
- les vols directs aller-retour Bruxelles Bastia avec Brussels Airlines.
- les taxes d'aéroport.
- les taxes de séjour.
- la location voiture catégorie B (Renault Clio essence ou similaire), toute assurance comprise.

Séjour compris le mercredi ou le samedi entre le 16 juin et le 29 septembre 2012 (sous réserve de disponibilité hôtel et avion).

Spécificités éventuelles quant au type de participants :

Concours réservé aux plus de 18 ans

Retrait du prix :
Les gagnants de ce concours seront prévenus personnellement le 18/06.

Disponibilité du règlement : Internet

Règlement Général

Le présent règlement édicte les règles générales applicables à tout jeu concours. Les conditions particulières du concours sont reprises ci-dessus et dérogent, le cas échant, aux conditions générales ci-dessous.

1. Critères de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en Belgique au moment du concours.

2. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait du prix

Les gagnants recevront leur cadeau par Taxipost ou par coursier ou par tout autre mode désigné pour chaque jeu particulier. Le service de livraison lorsqu'il ne peut remettre le cadeau, dépose un avis de passage mentionnant ses coordonnées de façon à ce que le gagnant se mette directement en contact avec lui pour convenir d'un nouveau dépôt. En cas de non réponse du gagnant à cet avis endéans le délai imparti suivant la première date de passage à domicile, le ou les cadeaux gagnés redeviendront propriété de RTL Belgium SA

3. Identification du gagnant

Le gagnant accepte de se prêter à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de son nom à publier notamment dans la presse écrite et audiovisuelle et sur Internet.

4. Limites particulières

Le personnel de Bel RTL, RTL-TVI, CLUB RTL, PLUG RTL, MINT, IP, Radio Contact, opérateurs audiotexte ou internet et annonceurs de leurs éventuels sous-traitants pour le concours et de leurs agences de publicité et de communication, ne peuvent participer aux concours RTL, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire de membres de leur famille ou de cohabitants résidant sous leur toit.

La participation de tout mineur d'âge sera soumise à l'accord écrit et préalable d'un parent ou d'une personne en ayant la charge.

En cas de cessation de l'activité de la société offrant le prix avant la livraison de celui-ci, RTL se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, RTL se trouve dégagée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.

5. Modalités de réclamation

Toute contestation ou réclamation relative aux jeux-concours est à envoyer par lettre recommandée à RTL Belgium SA, 2, avenue Georgin à 1030 Bruxelles.

6. Demande d'information relative au concours

Il ne sera répondu à aucune demande relative aux jeux-concours par téléphone.

7. Contrôle du concours (en plus des modalités de réclamation)

Les jeux-concours sont placés de manière générale sous le contrôle du service concours d'RTL et de manière particulière, vu l'importance des cadeaux, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Dans le cadre d'un jeu intégré dans une émission, en cas de problème technique, de dérangement, d'incompréhension ou de conflit quant à la question ou la réponse, en cas d'incompréhension ou de

conflit quant à quelque autre partie de l'émission, incluant l'utilisation du système informatique, la décision du Producteur de l'émission est souveraine.

8. Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours

Le fait de participer aux jeux-concours d'RTL implique l'adhésion au présent règlement.

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite.

9. Données à caractère personnel

Toutes les données à caractère personnel (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) sont conservées par RTL Belgium SA dans le seul but du déroulement du concours. Les données seront enregistrées dans les fichiers de RTL Belgium SA et sont destinées à l'usage interne. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment obtenir gratuitement l'accès aux données à caractère personnel vous concernant et obtenir la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes.